



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## **Compte-rendu de la réunion du bureau de la commission ministérielle de la formation professionnelle du 31 mai 2013**

La présidence est assurée par P Weick (sous directeur FORCQ).

La CGT est représentée par Gilles Brochard et Elisabeth Husté

Trois points sont inscrits à l'ordre du jour :

- la formation ouverte à distance (FOAD)
- fiches thématiques du livret destiné aux managers de proximité relatives au compagnonnage et tutorat
- questions divers

P Weick fait part de l'arrivée du nouveau DRH : F Cazottes

Il annonce que les fédérations vont être consultées très prochainement pour qu'elles désignent leurs représentants au conseil de perfectionnement du CMVRH. La première réunion est programmée le 5 juillet.

Il souligne sa volonté de réunir le bureau de la CMFP 3 à 4 fois avant la tenue de la CMFP en novembre ou décembre 2013. La prochaine réunion pourrait se tenir en juillet et seraient inscrits à l'ordre du jour : l'accompagnement des services et des agents, actions sur les parcours professionnels. Une autre réunion pourrait être organisée en octobre, l'ordre du jour n'est pas arrêté.

Il rappelle que l'agenda social comporte deux thématiques importantes : la formation tout au long de la vie, et les risques psycho-sociaux.

Aux questions de la CGT relatives : aux mesures d'aide au repositionnement des agents impactés par l'abandon de l'ATESAT (fin 2013) et le transfert aux collectivités de l'ADS, il indique que le CMVRH n'a pas attendu les annonces officielles pour mettre en place des actions : accompagnement collectif des équipes et des formations sont mis en place. Dans les comités d'orientations (CEDIP/CVRH) auxquels il a participé, M Weick a pu constater une demande importante des DDT. Il souligne que les CVRH sont en appui de manière très opérationnelle.

Le devenir des adjoints et des dessinateurs relève de la même approche.

A l'articulation des CVRH et des 70 postes de A (cf circulaire du 24 avril 2013 signé du Secrétaire général), il indique que les 70 agents auront un rôle d'ensemblier.

## **FOAD**

Elle est une version améliorée de l'e-learning. L'agent n'est plus seul devant son poste de travail, mais peut faire appel à un tuteur ou un compagnon selon la situation d'apprentissage. La FOAD n'a pas vocation à se substituer à la formation en présentiel mais peut être un complément.

Les formations (peu nombreuses) sont élaborées de manière à ce que l'agent soit sollicité et reste attentif. Certaines formations s'appuie sur un forum. Forum qui permet aux agents assurant les mêmes fonctions, missions de construire un réseau sans autres formes de contacts. Il semblerait que réseaux ainsi tissés perdurent dans le temps.

Pour la CGT, ce mode de formation interpelle à plusieurs niveaux :

- les agents ont-ils tous un poste de travail à disposition. A notre avis NON
- les réseaux câblés sont-ils adaptés ? Capacité à transmettre les informations sans bug, possibilité de se connecter ?
- quid lorsque plusieurs agents sont dans le même bureau ?
- quid des agents en CEI ?
- quels coûts: équipement, montage de l'action....
- quel contrat avec le supérieur hiérarchique (objectifs à atteindre, autorisation si la formation n'est pas directement liée à l'activité exercée...)
- quel regard des collègues ?
- quelles sont les formations concernées par la FOAD ?
- quelle articulation avec les modes de gestion des corps, l'entretien professionnel, le régime indemnitaire ...enfin la GRH ministérielle.
- quelle concertation avec le secrétariat général du gouvernement pour les agents en DDI

Il s'agit bien ici encore une fois d'une GRH toujours plus individualisée, où l'on met les agents dans une situation de perte de repères collectifs. N'existe-t-il pas des risques tels que psychosociaux à terme, dans cette forme de gouvernance où les agents sont toujours plus isolés.

## **Compagnonnage et Tutorat**

Il est présenté trois fiches la définissant le compagnonnage, la deuxième le tutorat et enfin une troisième établissant une comparaison des modes d'accompagnement (fiches jointes en annexe).

Pour la CGT : une fois encore il est demandé aux agents de s'investir dans l'accompagnement de leur collègue sans réelle reconnaissance, ni en termes de déroulement de carrière, ni en termes de rémunérations. La CGT demande qu'un cadre soit défini pour s'assurer que l'agent s'engageant dans cette modalité, voit sa charge de travail allégée et que des garanties en termes de temps de travail soient identifiées.

La CGT demande que le dossier FOAD et les fiches relatives au compagnonnage et au tutorat fassent l'objet d'un point de l'ordre du jour d'un groupe d'échanges au motif qu'il s'agit de thème relevant de la GRH et qu'il dépasse le périmètre de la commission ministérielle de formation. P Weick ne semble pas décider à réserver une suite favorable à notre requête !